



Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 031-213104219-20260708-DEC2026_54-AR



Commune de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2026-54

PORTANT CONTRAT POUR LA MISSION DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT DEMOLITION POUR LE KIOSQUE ET LES TOILETTES PLACE RENE LOUBET

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2026-02-03 en date du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant le projet de réaménagement de la Place René Loubet,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat pour la mission de diagnostic amiante avant démolition pour le kiosque et les toilettes sur la place René Loubet,

Considérant l'offre 2026-043-270 remise par la société A2C Contrôle,

DECIDE :

Article 1er :

Le contrat pour la mission de coordination SPS pour le diagnostic amiante avant démolition pour le kiosque et les toilettes sur la place René Loubet est attribué à la société A2C Contrôle Toulouse, 244, route de Seysses Bâtiment 3 31100 TOULOUSE, comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Montant du contrat en euros HT
Mission Amiante Phase 2	1 800.00
Mission Amiante Cartographie et rapport	600.00
30 Analyses matériaux (Estimation)	870.00
5 Analyses d'enrobés (Estimation)	475.00
Total	3 745.00

Les prix sont fermes pour la durée initiale du contrat.



Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 9/7/26

ID : 031-213104219-20260708-DEC2026_54-AR



Article 2

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pins-Justaret le 08/07/2026,

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

